

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

27

L'An DEUX MIL VINGT TROIS, le VINGT NEUF MARS à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué les vingt-trois mars, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Étaient présents :

M. Michel COUTIN, Maire
MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER, M. Marc MILLET-URSIN, et Stéphane RECOQUE, Adjoint
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES, Claire BOUCHEX-BELLOMIE, Laurence GODENIR, Anne-Gabrielle MATHIEU, Marielle JULIEN et MM Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Marc BERTON, Serge MOLINARI, Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, M. Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT et M. Richard FORSSARD Conseillers municipaux

Étaient excusés :

Mme Maria ABRUNHOSA a donné pouvoir à Mme Mylène Forestier
Mme Michèle MADDALENA a donné procuration à M. Millet-Ursin
Mme Angélique GELIS a donné procuration à M. Molinari
M. Michel VINCENT a donné procuration à Mme Littoz
M. Hubert BERTHOLLET a donné procuration à M. Demaison.
M. Nicolas SALLAZ a donné procuration à M. Chappet.

Secrétaire de Séance M. Stéphane RECOQUE

LE MAIRE EXPOSE

N° 2023-025

Budget annexe Eau 2023
Approbation

Le budget annexe Eau est un budget excédentaire depuis plusieurs années. Il ne supporte plus d'emprunt et le contrat de délégation de service public de l'eau potable permet à la Commune de s'assurer d'une redevance stable sur ce service.

Pour rappel, le budget annexe Eau 2023 est désormais assujéti à la TVA et il est donc présenté en Hors taxe. Des écritures de régularisation de la TVA devront intervenir, elles feront alors l'objet d'une décision modificative au besoin, quand les évaluations de régularisation seront produites par les services de DDFIP.

En l'état, le budget annexe de l'Eau est donc présenté hors taxe et de manière à prévoir les travaux nécessaires au développement et à la sécurisation du réseau d'eau potable sur notre Commune.

	Exercice précédent				Exercice courant		
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% réalisé	Crédit de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1) + (2)
Fonctionnement							
Dépense	207 706,22	207 890,22	67 462,98	32,45		285 074,48	285 074,48
Recette	207 706,22	207 890,22	265 911,46	127,91		285 074,48	285 074,48
Total Fonctionnement	0,00	0,00	198 448,48	0,00			
Investissement							
Dépense	322 862,14	322 862,14	35 986,99	11,15	91 091,82	1 243 500,83	1 334 592,65
Recette	322 862,14	322 862,14	182 774,90	56,61		1 334 592,65	1 334 592,65
Total Investissement	0,00	0,00	146 787,91	0,00	-91 091,82	91 091,82	

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales

Vu le débat d'orientation budgétaire du 1^{er} mars 2023,

Vu l'avis de la commission des finances du 15 mars 2023,

Vu le projet de budget annexe Eau 2023 présenté par M. Le Maire,

Vu la demande d'exprimer le vote par bulletin secret, soutenue par 17 voix, représentant plus du tiers des membres présents en séance,

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

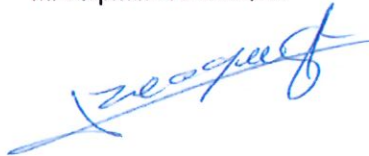
Publié le 31/03/2023

ID : 074-217401041-20230329-DEL2023_025-BF

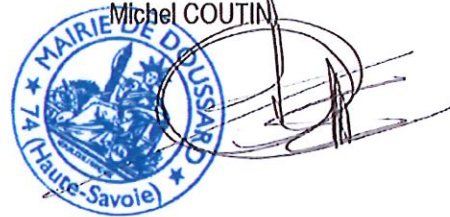
**APRES AVOIR DELIBERE
DECIDE à l'unanimité
24 voix pour et 3 abstentions**

D'APPROUVER le budget annexe Eau 2023 tel que présenté en annexe.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Secrétaire,
M. Stéphane RECOQUE



Le Maire,
Michel COUTIN



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat
le : 31/03/2023
Publié le 31/03/2023

Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services

